



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mai 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juin 2006

**Cession à l'OPAC Sud Deux-Sèvres d'une propriété non bâtie  
appartenant à la Ville de Niort dans le cadre du projet de  
rénovation urbaine**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006**

DELIBERATION D20060198

**appartenant à la Ville de Niort dans le cadre du projet de  
rénovation urbaine**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Niort prévoit à la fois la démolition de 317 logements dans 7 immeubles ou parties d'immeubles, propriété de l'OPAC Sud Deux-Sèvres mais également la reconstruction du parc locatif démoli pour l'essentiel à l'extérieur des quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot.

Dans cet objectif et conformément au tableau de bord et aux matrices financières joints dans le document ANRU déposé auprès des services de l'Etat, le 16 septembre 2005, je vous propose la cession du terrain suivant à l'OPAC au prix estimé par le service du domaine.

<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Superficie</b>	<b>Lieu</b>	<b>Prix au m2 estimé par le Domaine</b>	<b><u>Prix de vente</u></b>
EE	187	8202 m <sup>2</sup>	Rue des Marais	18,13 €	<b>148 702 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à l'OPAC Sud Deux-Sèvres le terrain cité ci-dessus au prix fixé par le service du domaine;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir,
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77 – sous-chapitre 711 – compte nature 775 du budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)